



## Réunion de la CLE n° 6 « Seine et Ouche » 8 octobre 2021 - Saint-Seine-L'Abbaye

La séance a été présidée par Jacques JACQUENET, Président du SICECO et Philippe ALGRAIN, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- ↳ Bruno KABLITZ, Responsable Service Technique
- ↳ Anne GUEULIN, Technicienne et Florian BLANCHOT, Conseiller en Energie Partagée

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- ↳ Entreprise SERPOLLET représenté par Laurent GRILLOT

Les exploitants des réseaux publics :

- ↳ ENEDIS : M. Jean-François BIRON
  - ↳ GRDF : M. François GAILLARD
- ORANGE est excusé

### ACTUALITÉS :

Le Président rappelle les enjeux climatiques et l'importance du rôle du SICECO pour accélérer la transition énergétique au bénéfice des Adhérents et des habitants. La stratégie abordée en fin de réunion doit conduire les élus à fixer le cap en matière de mobilisation de la capacité financière du syndicat vers les activités qu'ils jugeront prioritaires dans le contexte actuel.

- À la recherche des Écoloustics :

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, renouvelle l'organisation du concours Écoloustics à destination des classes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6ème) des communes de son territoire sur les enjeux de la transition énergétique : voir diapo présentée.

### I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

#### A. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

- Extensions du réseau :

La présentation des dossiers inscrits sur 2021 est faite par Mme GUEULIN. Les communes dont les devis sont en attente de validation sont invitées à faire leur retour au SICECO dans les meilleurs délais.

*La commune de SOMBERNON indique vouloir faire une extension pour le terrain de football.*

- **Renforcements du réseau et résorption de fils nus (fils cuivre nus) :**

Les travaux sont réalisés à l'initiative du SICECO mais les communes sont invitées à informer le SICECO dès qu'une difficulté électrique est identifiée : arbres à proximité de fils nus ou chutes de tension observées par les habitants par exemple.

- **Enfouissements :**

La liste des travaux soldés et en cours est présentée.

Elle est complétée par la présentation des dossiers prévus sur 2022 suite à la sélection opérée par la Commission « Réseau » en juillet 2021. Une nouvelle réunion pour la programmation 2023 se tiendra au printemps 2022.

La commission sélectionne les dossiers selon l'enjeu esthétique (patrimoine, ...) du secteur concerné. Le taux moyen de réseau enfoui sur l'ensemble de la concession du SICECO est de 45,26%.

*La commune de GISSEY SUR OUCHE demande quelles sont les règles de calcul pour le montant des travaux d'enfouissement. Les modalités définitives seront fixées courant décembre et ne peuvent être précises pour le moment.*

*La commune d'ETAULES demande la programmation de son enfouissement pour 2023, tout comme la commune de PONCEY SUR L'IGNON et de MOLOY où le Département prévoit une réfection de la départementale.*

## **B. Travaux d'Eclairage Public**

- **Bilan des travaux en cours ou programmés pour 2021 (voir tableau joint) :**

Quelques dossiers sont encore en attente de validation par les communes, et trois dossiers sont en phase de chiffrage. Il est précisé que les fonds de concours ne peuvent pas être utilisés pour tous les dossiers d'éclairage public : sont exclus les dossiers de prises d'illumination, les bornes foraines, les feux tricolores et les radars.

L'outil SmartGéo est présenté : il permet à chaque commune de visualiser son patrimoine ainsi que les zones de travaux SICECO sur son territoire.

Pour les interlocuteurs techniques : [agueulin@siceco.fr](mailto:agueulin@siceco.fr) ou [cdasilva@siceco.fr](mailto:cdasilva@siceco.fr)

*La commune de MAREY SUR TILLE demande l'annulation de deux dossiers d'extension et attend le devis pour la remise en état du câble en défaut. Les études leurs seront facturées et le devis envoyé rapidement.*

- **Bilan des dossiers en attente, programmables en 2022 (voir tableau joint) :**

La liste des dossiers présentés lors de cette réunion sont les dossiers en attente de programmation, préinscrits pour l'année 2022. Cela ne correspond pas à la programmation définitive qui sera validée par la Commission Eclairage Public. Les communes qui souhaiteraient voir les travaux demandés repoussés sur une autre année sont invitées à en informer le technicien de secteur. De même, les communes ayant un projet d'extension nécessitant de l'éclairage public sont invités à contacter le SICECO au plus vite afin de prévoir au mieux les réseaux nécessaires.

## **C. Communications électroniques**

Le développement du réseau Fibre se fait en priorité sur les infrastructures existantes (réseaux souterrains et aériens) mais nécessite régulièrement l'implantation de nouveaux poteaux. Bien que le SICECO ne soit pas compétent en matière de déploiement de la fibre, les communes peuvent nous alerter en cas de nombreux poteaux à implanter. Un courrier signé du SICECO, du Département et de

l'association des Maires Ruraux a été envoyée aux communes où le déploiement de la fibre n'a pas encore été réalisé.

ATTENTION : le courrier précise que certains projets peuvent être vérifiés en cas d'un grand nombre de poteaux nouveaux. Il ne s'agit pas de remettre en question tous les projets. Certaines études de calcul de résistance mécanique des poteaux béton du réseau électrique ont pu être réalisées sans faire les bonnes hypothèses au début du déploiement, conduisant à prévoir de nouveaux poteaux « fibre » de façon injustifiée. Ce n'est plus le cas désormais.

*La commune de MAREY SUR TILLE indique la pose prévue de 36 poteaux pour le déploiement de la fibre, et que le Département indique qu'ENEDIS refuse l'utilisation de ses poteaux. Il faut demander les calculs aux entreprises et se rapprocher du Département (service Mr BAROZET) pour vérifier les informations.*

Il est également important que les communes préviennent le SICECO en cas de nouveaux aménagements. En effet, le transfert de la compétence 6.7 permet au SICECO d'installer les infrastructures d'accueil (fourreaux et chambres) des réseaux de communication à la place des communes avec une prise en charge à 100% HT par le SICECO.

## **II. DISTRIBUTION D'ENERGIE**

### **A. Distribution publique d'électricité :**

M. Jean-François BIRON, correspondant ENEDIS sur la CLE, fait une présentation d'ENEDIS et de son rôle auprès du SICECO et des communes (voir présentation jointe).

### **B. Distribution publique de gaz**

M. François GAILLARD, référent GRDF sur la Côte d'Or, présente la concession actuelle du SICECO ainsi que le rôle de GRDF auprès des collectivités (voir présentation jointe).

### **C. Distribution publique de chaleur**

Le SICECO a créé une régie Côte d'Or Chaleur, qui lui permet de construire, exploiter et vendre de la chaleur. Cela est rendu possible en respectant la contrainte juridique d'avoir deux clients distincts (commune et intercommunalité par exemple). Deux réseaux sont actuellement en fonctionnement, et deux autres sont en projet (Fontaine-Française et Arnay-le-Duc).

## **III. AUTRES ACTIONS DU SICECO :**

Le SICECO porte des métiers historiques (distribution d'énergie, éclairage) et a développé ces dernières années des compétences en matière de transition énergétique avec le conseil énergétique, le développement des IRVE et des groupements d'achats par exemple.

Le SICECO peut accompagner les communes sur de très nombreux projets (aide financière, ingénierie, soutien pour la mise en place de partenariat, etc.) mais il est essentiel que les communes informent le SICECO au plus tôt de ces projets. Le SICECO accompagne les mairies sur les thématiques de chauffage et des énergies renouvelables, dans les choix d'urbanisme, d'équipement, d'aménagement et de mobilité.

Le SICECO rappelle l'obligation réglementaire mise en place avec le décret « Eco Energie Tertiaire » imposant des objectifs de sobriété énergétiques des bâtiments public pour 2030 et 2050.

### A. Bâtiments

Les Conseillers en Energie Partagé (CEP) du SICECO interviennent auprès des communes pour les aider dans la mise en place de la rénovation énergétique des bâtiments publics par la priorisation et le financement des travaux. Des actions plus ponctuelles et spécifiques sont initiées comme l'isolation des combles perdus. L'anticipation de certains travaux est également essentielle dans ces programmes de rénovation, comme le remplacement d'une chaudière fioul/propane avant sa panne par exemple, permettant d'étudier quel système de production peut substituer l'énergie fossile.

Avec le transfert de la compétence CEP, les communes ont une aide financière dans les travaux performants de rénovation énergétique.

Dans le cas où les travaux ne sont pas subventionnés par le SICECO, la commune peut néanmoins récupérer les CEE après travaux, s'ils respectent les critères techniques (la valorisation des CEE doit se faire sur l'année de facturation des travaux pour être éligibles). Depuis 2009, 700 000€ ont été reversés aux communes.

### B. Mobilité

Le SICECO a installé 41 bornes de recharges pour véhicule électrique répartie sur le territoire et ne prévoit jusque-là pas de nouvelles installations. Toutefois, un nouveau schéma de déploiement est en cours d'étude pour 2022.

Le SICECO a également des projets de déploiement de stations GNV sur tout le territoire. Ces stations seraient construites par une filiale à créer avec la SEML sans investissement direct du SICECO.

### C. Achat d'énergie

Le SICECO fait partie d'une alliance avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne - Franche-Comté qui porte depuis plusieurs années des groupements d'achats pour l'électricité et le gaz naturel.

L'application e-Mage permet aux adhérents de suivre leur consommation et d'accéder à l'ensemble des informations liées aux contrats. Il est rappelé que les adhérents doivent renouveler leur adhésion au plus tard le 30 octobre (date limite).

## IV. STRATEGIE DU SICECO

Le SICECO a évolué au fil des années, passant d'un syndicat d'électrification à un syndicat d'énergie en 2009, l'énergie étant un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, les recettes principales (FACE, TCCFE, etc.) sont menacées car reprises en main par l'Etat.

Dans le document « Sur la route de la Transition Energétique » les éléments principaux d'une réflexion stratégique concernant l'affectation des fonds propres du SICECO sont présentés en détail.

- Propositions des Commissions techniques sur l'évolution des subventions :

Le Comité syndical se réunira fin novembre pour débattre des orientations budgétaires (DOB) avec une projection à 5 ans et fin décembre pour voter le budget 2022 ainsi que les modalités financières 2022. Ce sera l'occasion de décider de la bonne répartition des moyens financiers du SICECO selon les différentes activités historiques et nouvelles dans le but de répondre efficacement aux besoins des adhérents et de la Transition énergétique.

*La commune de PRALON indique qu'elle a fait récemment une extension pour son lotissement et qu'il est dommage que le SICECO diminue sa participation à ce type de projet.*

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse [contact@siceco.fr](mailto:contact@siceco.fr), par l'intermédiaire du Président de CLE ou en écrivant directement au Président du SICECO 9A rue René Char à Dijon.

## V. AGENDA

- **Mardi 12 octobre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mercredi 20 octobre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 28 octobre** : Réunion de la Commission Equipements Electriques Communaux
- **Vendredi 29 octobre - 17h00** : Assemblée Générale (présentation modalités financières)
- **Vendredi 5 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mercredi 10 novembre** : Commissions Énergie/Transition énergétique
- **Vendredi 19 novembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Vendredi 26 novembre - 17h00** : Assemblée Générale (DOB)
- **Mardi 30 novembre - 9h00** : Commission Affaires Générales et Finances
- **Mardi 7 décembre - 9h00** : Réunion de bureau
- **Jeudi 9 et vendredi 10 décembre** : CITE 21
- **Vendredi 17 décembre - 17h00** : Assemblée Générale (vote du budget 2022)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Etabli le 9 octobre 2021

**Le Président de la CLE,**

**Philippe ALGRAIN**

### PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE  
Tableaux travaux et programmations ultérieures